



**Compte Surint r tMD Altamira BNI  
et Compte Surint r tMD Altamira  
BNI en dollars am ricains  
(s rie Banque)  
Modalit s**

## **1. Introduction**

**Banque** d signe la Banque Nationale du Canada ;

**BNI** d signe Banque Nationale Investissements inc., une filiale de la Banque ;  
**Compte** d signe le Compte Surint r tMD Altamira BNI, un compte en dollars canadiens offert par la Banque (« **Compte Surint r t** »), ou le **Compte Surint r tMD Altamira BNI en dollars am ricains**, un compte d' pargne en dollars am ricains offert par la Banque (« **Compte Surint r t en dollars am ricains** ») ;

**Courtier** d signe BNI (et ses repr sentants s'il y a lieu), laquelle a convenu de d poser vos fonds dans le Compte ;

**Jour** d signe un jour o  BNI est ouverte au Qu bec et exclut les samedis et dimanches, ainsi que les cong s f ri s f d raux et les cong s f ri s du Qu bec ;

**Nous, notre et nos** d signent la Banque et/ou BNI, selon le cas; et

**Vous, votre et vos** d signent la personne, que ce soit une personne physique, une personne morale ou une autre entit , qui a demand  au Courtier de d poser des fonds dans le Compte

## **2. Aper u**

Vous voulez d poser des fonds dans un Compte, en dollars canadiens dans le Compte Surint r t, ou en dollars am ricains dans le Compte Surint r t en dollars am ricains, et avez donn  des instructions au Courtier   cette fin. La Banque a d sign  BNI pour qu'elle agisse   titre de mandataire de celle-ci et qu'elle fournisse certains services administratifs (« **Services** »). La Banque offre diff rentes s ries du Compte Surint r t et du Compte Surint r t en dollars am ricains, sous r serve des modalit s prescrites, notamment quant aux clients admissibles, aux placements minimaux et maximaux et   la r mun ration du courtier. Les modalit s de chaque s rie du Compte Surint r t et du Compte Surint r t en dollars am ricains sont d termin es au gr  de la Banque, laquelle se r serve le droit de d cider si une s rie particuli re est offerte   vous ou au Courtier.

## **3. D p ts et retraits**

Pour faire un d p t dans un Compte ou un retrait de celui-ci, vous devez demander au Courtier de prendre les mesures n cessaires. Le Courtier fait les d p ts dans le Compte et les retraits de celui-ci au moyen d'ordres livr s par l'entremise de FundSERV ou d'un autre moyen. Aux fins de FundSERV, les fonds d pos s dans le Compte sont repr sent s par des parts ou des s ries de parts. Nous nous r servons le droit de refuser une op ration qui aurait pu  tre accept e par voie  lectronique. Nous vous communiquerons le refus dans un d lai d'un Jour suivant la r ception de l'ordre. Les op rations seront r gl es   la date d'op ration plus un jour

(T+1). Dans le cas des retraits, les fonds vous seront transf r s le Jour suivant votre demande. Les ordres re us apr s 16 h, HNE, sont r put s  tre re us le Jour suivant. Les op rations effectu es par des caisses de retraite, des fonds de couverture, des fonds communs de placement, des fonds d'investissement, des institutions financi res et d'autres interm diaires financiers ou entit s analogues ayant l'intention d'effectuer des d p ts dans un Compte pour leur propre compte peuvent  tre refus es.

## **4. Frais de service**

Nous ne percevons aucuns frais de service ou d'op ration   l' gard d'un Compte. Nous nous r servons le droit d'exiger de tels frais, sous r serve des exigences en mati re d'avis pr vus   l'article 14 ci-dessous. Nous pouvons d duire de vos d p ts dans un Compte tous les frais, imp ts, taxes, int r ts ou p nalit s payables   leur  gard.

## **5. Int r t**

L'int r t payable par la Banque est calcul  quotidiennement sur votre solde d'ouverture et port  mensuellement au cr dit de vos d p ts le dernier Jour du mois civil. L'int r t quotidien s'accumule   l' gard d'un d p t   compter du jour suivant celui o  le d p t est port  au cr dit d'un Compte et cesse de s'accumuler le Jour o  nous recevons l'ordre de retrait des fonds. Le taux d'int r t est un taux annuel et le calcul de l'int r t est un calcul d'int r t simple. Les taux d'int r t peuvent changer en tout temps sans pr avis,   notre gr . Les taux d'int r t courants peuvent  tre obtenus en communiquant avec le Courtier ou   l'adresse <https://www.bnc.ca/comptesurinteret>.

## **6. R mun ration de BNI**

En contrepartie des Services, BNI re oit une r mun ration de la part de la Banque. Aucune r mun ration n'est payable   votre repr sentant   l' gard des d p ts de s rie Banque d tenus dans un Compte. Cette r mun ration pourrait changer de temps   autre sans pr avis.

## **7. V rification du Compte**

Un relev  des d p ts et retraits effectu s pour vous dans un Compte vous sera achemin  trimestriellement. Vous devriez examiner les renseignements figurant dans les relev s ou avis fournis par le Courtier. Si vous constatez des erreurs ou des omissions, vous devez en aviser le Courtier (ou votre repr sentant)   d faut, vous serez r put  avoir accept  ces renseignements tels qu'ils figurent dans votre relev  ou document et reconnu que ceux-ci sont complets et exacts et vous lient, auquel cas nous serons lib r s de toute r clamation que vous pourriez faire valoir   l' gard de ces erreurs ou omissions.

## **8. Collecte, utilisation et communication de renseignements personnels**

Pour ouvrir et g rer le Compte, nous recueillons, utilisons et partageons entre nous, ainsi qu'avec nos mandataires et fournisseurs de services respectifs, des renseignements financiers et d'autre nature   votre sujet, comme votre nom, votre adresse,

vos num ros d'assurance sociale et tous vos d p ts dans le Compte et retraits de celui-ci. Ces renseignements peuvent  galement  tre utilis s et communiqu s pour respecter des exigences l gales et r glementaires, y compris aux fins des d clarations d'imp t et tel que requis ou permis par la loi ou la r glementation. En outre, nous pouvons utiliser ces renseignements et les communiquer aux soci t s de leur groupe   des fins statistiques, l gales ou r glementaires, pour g rer leurs risques et leurs op rations, ainsi que pour mettre   jour vos renseignements et r pondre aux demandes l gitimes de renseignements   votre sujet de la part d'organismes de r glementation, d'organismes gouvernementaux, d'organismes publics ou d'autres entit s qui ont le droit de faire de telles demandes. Vos renseignements peuvent  tre trait s ou stock s   l'ext rieur du Canada et assujettis aux lois de pays  trangers, dont les  tats-Unis. Pour de plus amples renseignements sur nos pratiques en mati re de protection des renseignements personnels et vos droits   cet  gard, veuillez consulter notre politique de confidentialit  au [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca) ou dans toute succursale de la Banque.

## **9. Plaintes**

Si vous d sirez nous faire part d'une plainte, vous pouvez vous rendre en succursale ou communiquer avec nous par t l phone ou par  crit. Si nous ne sommes pas en mesure de traiter votre plainte dans un d lai de 14 jours, celle-ci sera automatiquement prise en charge par notre Bureau de r vision des plaintes clients. Si vous avez re u une r ponse dans le d lai prescrit, mais que vous demeurez insatisfait, nous vous invitons   communiquer avec le Bureau de r vision des plaintes clients par t l phone au 514 394-8655 ou 1 888 300-9004 ou par courriel   [revisionplainte@bnc.ca](mailto:revisionplainte@bnc.ca). Vous pouvez aussi consulter notre site Internet : [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca). Si vous n' tes pas satisfait de la d cision du Bureau de r vision des plaintes clients, ou si ce dernier n'a pas  t  en mesure de r gler votre plainte dans un d lai de 56 jours, vous pouvez vous adresser   notre organisme externe de traitement des plaintes par  crit au C.P. 1006, 31, rue Adelaide Est, Toronto (Ontario) M5C 2K4; par t l phone au 1 800 941-3655; par t l copieur au 1 877 803-5127 ou par courriel   [contact@bankingombuds.ca](mailto:contact@bankingombuds.ca)

En tout temps, si vous avez une plainte   formuler concernant un manquement possible aux dispositions visant les consommateurs, vous pouvez vous adresser   l'ACFC par  crit au 427, avenue Laurier Ouest, 6e  tage, Ottawa (Ontario) K1R 1B9; par t l phone au 1 866 461-2232. Vous pouvez aussi consulter leur site internet   [www.acfc-fcac.gc.ca](http://www.acfc-fcac.gc.ca). Pour tout savoir sur notre proc dure de traitement des plaintes, veuillez consulter le [bnc.ca](http://bnc.ca). Visitez la section «   propos de nous » qui se trouve en bas de page puis s lectionnez la section « R solution des insatisfactions » ou composez le 1 888 835-6281.

#### **10. Assurance-dépôts**

La Banque est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »). Pour déterminer si votre dépôt est admissible à la protection offerte par la SADC, vous devez communiquer avec celle-ci à [info@sadc.ca](mailto:info@sadc.ca) ou composer le 1 800 461-7232. Un dépôt dans le Compte Surintérêt ou le Compte Surintérêt en dollars américains constitue un « dépôt » au sens de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, pour autant que les exigences de la SADC soient remplies.

#### **11. Droit de bloquer ou de retirer des fonds**

Nous nous réservons le droit absolu de bloquer ou de retirer des fonds relativement à tout dépôt dans un Compte pour quelque motif que ce soit sans préavis si le traitement des fonds n'est pas conforme aux présentes modalités ou à la loi ou que, à notre avis, les fonds ou le Compte font l'objet d'activités inhabituelles, inappropriées ou suspectes.

#### **12. Responsabilité limitée en cas de dommages**

Vous comprenez et convenez que notre responsabilité envers vous se limite seulement aux dommages directs découlant d'une négligence grave, d'une fraude ou d'une inconduite volontaire de notre part qui se rapporte directement à l'exécution de nos obligations relatives au Compte et que nous ne pourrions être tenus responsables envers vous de tout autre dommage direct, ni de tout dommage d'autre nature, y compris, sans s'y limiter, les pertes ou dommages indirects, accessoires, spéciaux, punitifs ou consécutifs, les pertes de profit ou toute autre perte découlant directement ou indirectement des services qui vous sont fournis relativement au Compte.

#### **13. Demandes de tiers**

Nous pouvons donner suite à toute demande légitime que nous recevons de la part d'un tiers concernant le Compte sans préavis. Le cas échéant, nous pouvons porter au débit du Compte tous les frais raisonnables se rapportant à une telle demande.

#### **14. Avis de modifications**

Si nous décidons d'exiger des frais de service ou des frais liés à un Compte ou d'augmenter ces frais en tout temps par la suite ou de modifier les caractéristiques du Compte ou les présentes modalités, nous vous en aviserons, au moins trente (30) jours avant la date de prise d'effet de la modification. Cet avis écrit sera rédigé de manière claire et lisible et indiquera uniquement la nouvelle disposition ou la disposition modifiée, ainsi que la version antérieure de cette disposition et la date de prise d'effet de la modification. Vous pouvez refuser la modification et mettre fin au contrat en nous faisant parvenir un avis en ce sens au plus tard trente (30) jours suivant la prise d'effet de la modification, si celle-ci prévoit une augmentation de vos obligations ou une diminution des nôtres. Sous réserve des lois

applicables, un avis écrit se rapportant au Compte peut être transmis par voie électronique.

#### **15. Aucune cession**

Vous ne pouvez vendre, céder ou transférer votre dépôt dans le Compte à une autre personne, à moins que cette vente, cette cession ou ce transfert soit effectué ou autorisé en conformité avec la loi et que nous y consentions.

#### **16. Résiliation**

La Banque peut résilier votre Compte en vous donnant, ou en donnant au Courtier à titre de mandataire, un préavis écrit de trente (30) jours, auquel cas les fonds seront retirés du Compte et remis au Courtier pour qu'ils soient portés à votre crédit. Nous nous réservons le droit de résilier un Compte pour quelque motif que ce soit à notre gré et sans préavis si le traitement du Compte ou d'un dépôt dans celui-ci n'est pas conforme aux présentes modalités ou à la loi ou que, à notre avis, le Compte est l'objet d'activités inhabituelles, inappropriées ou suspectes, auquel cas les fonds seront remis au Courtier pour qu'ils soient portés à votre crédit